

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 29 juin 2017**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Didier LENNON**

**N° 28**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 05/07/2017  
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/07/2017  
(accusé de réception du 05/07/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Cession et servitude de passage de réseaux à Polimmo  
Avenue Léon Blum**

—————

**Polimmo a en projet la construction d'un immeuble de bureaux pour y installer son siège social. Elle sollicite auprès de la ville la cession d'une emprise d'environ 1869 m<sup>2</sup> de la parcelle communale cadastrée KD n°84, située avenue Léon Blum, pour un prix estimé à 90 000 €.**

\*\*\*

La ville de Quimper est propriétaire de la parcelle cadastrée KD n°84 d'une surface de 5 627 m<sup>2</sup>.

Il est proposé de détacher au profit de Polimmo, une partie de la parcelle KD n°84p pour une surface de 1869 m<sup>2</sup> environ au prix de 90 000 €, afin de lui permettre de construire un immeuble de bureaux pour son siège social.

Conformément à l'estimation de la Direction Immobilière de l'Etat, un prix de 90 000 €, a été proposé à Polimmo qui l'a accepté.

Les frais liés au transfert de propriété et au bornage seront supportés par l'acquéreur.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'en accepter la cession au prix de 90 000 € ;

2 - d'autoriser Polimmo ou son représentant à déposer préalablement à la régularisation du transfert de propriété, toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet ;

3 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.